

[La représentation du handicap à l'antenne et l'accessibilité des programmes de télévision aux personnes en situation de handicap](#) [1]

Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). (2022). *Rapport d'activité 2021*.

Comme chaque année et conformément à ses missions, l'Arcom assure, en 2021, un suivi du respect des obligations des chaînes en matière d'accessibilité des programmes télévisés aux personnes en situation de handicap et de représentation du handicap à l'antenne. L'Arcom constate en 2021 - à de rares exceptions près - le respect par les éditeurs de leurs obligations légales et conventionnelles relatives à l'accessibilité des programmes. Certains éditeurs proposent un volume de programmes accessibles largement supérieur à leurs engagements conventionnels. En revanche, la représentation des personnes en situation de handicap à l'antenne (0,8 %) demeure largement en-deçà de la part des personnes handicapées dans la société. L'Arcom constate également de fortes disparités selon les chaînes et les genres de programmes.

[Lire le rapport \(Vie publique\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/la-representation-du-handicap-%C3%A0-lantenne-et-laccessibilite-des-programmes-de-t%C3%A9l%C3%A9vision-aux-personnes-en-situation-de-handicap>

[2] <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/287267.pdf>